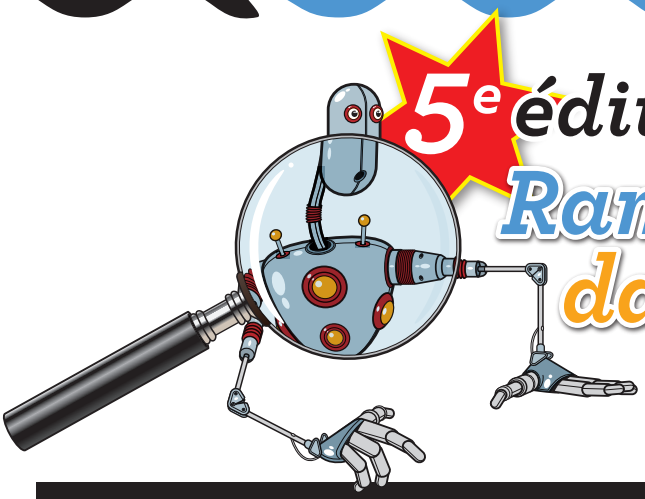

5e édition

Ramène ta science dans l'Yonne !

Règlement

CONCOURS OUVERT À TOUTES LES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Article 1
Organisateurs du concours

Le Conseil Départemental de l'Yonne et l'Atelier Canopé, en partenariat avec l'Éducation nationale, organise un concours scientifique destiné aux élèves des collèges du département de l'Yonne appelé « Ramène ta science ! ».

Article 2
Objectifs du concours

Le concours « Ramène ta science ! » a pour objectifs de donner la possibilité aux élèves de s'impliquer collectivement dans un projet de réalisation scientifique et / ou technologique :

- *qui suscitera leur curiosité et les motivera dans leurs apprentissages ;*
- *qui donnera ainsi une image positive de l'enseignement des sciences et de la recherche ;*
- *qui les placera au cœur de leurs apprentissages et développera leur culture scientifique.*

Article 3
Public concerné

Ce concours est ouvert à tous les collèges du département de l'Yonne.
Il s'adresse aux classes de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, ou aux groupes d'élèves volontaires encadrés par leurs professeurs dans le cadre de :

- *itinéraires de découverte,*
- *clubs ou ateliers scientifiques,*
- *accompagnement éducatif,*
- *toute autre structure du collège.*

*Le jour de la finale, le projet sera présenté au jury par un groupe de **5 élèves maximum.** Néanmoins, tous les élèves participants au projet, seront invités à soutenir leurs camarades.*

Le nombre de projets présentés au concours est limité à quatre par établissement.
*Les productions doivent émaner d'un **cadre strictement scolaire** et être le reflet de créations d'élèves.*

Article 4
Le défi

Chaque groupe participant devra imaginer et concevoir un dispositif expérimental (ou une modélisation) répondant au défi choisi parmi les 3 proposés dans l'annexe 1 :

- *UN VÉHICULE QUI NE MANQUE PAS D'ÉNERGIE*
- *UNE STATION ÉCOLOGIQUE INDIVIDUELLE*
- *SUJET LIBRE*

*Ce projet devra être décrit, de façon aussi détaillée que possible, dans le dossier de candidature (annexe 2). Il sera renvoyé au comité organisateur avant le **5 décembre 2015.***
Les candidats ont également la possibilité de présenter leur travail à d'autres concours nationaux ou académiques.

Article 5
Concours financier du Département

L'inscription à ce concours est totalement gratuite.

*L'acceptation du dossier de candidature (comprenant la description du projet) par le comité d'organisation donne droit à une subvention maximum de **200 €** par établissement accordée par le Conseil Départemental de l'Yonne.*
Cette subvention sera utilisée pour aider à financer l'achat de matériel nécessaire à la réalisation technique.

Article 6
Sélection et prix

À l'issue de la réalisation du projet, le responsable enverra au comité d'organisation un dossier présentant le résultat des recherches et des travaux des élèves. Ce dossier de présentation sera renvoyé avant le ***1er avril 2016*** *par courrier postal et par courriel au format PDF (voir cahier des charges) à :* ***cddp89 @ac-dijon.fr***

Le comité composé de représentants des structures organisatrices sélectionnera, dans la limite de 10, les projets pour la phase finale du concours.
Lors de cette sélection, il sera tenu compte de la qualité du projet et de sa réalisation, à travers les critères suivants :

- *implication des élèves,*
- *pertinence du projet en fonction du ou des thèmes des programmes choisis,*
- *qualités de réalisation : fonctionnement de la production,*
- *arguments développés lors de l'exposé,*
- *originalité du projet.*

Les équipes finalistes seront invitées à présenter leur projet devant le Jury.
Les équipes non sélectionnées auront la possibilité de présenter leur projet pour le prix « Encouragement ».
La présentation des réalisations sera faite par les élèves sans intervention de leur enseignant.

Le Conseil Départemental prendra en charge les frais de transport des élèves ainsi que des accompagnateurs.

Toutes les équipes participantes seront récompensées.

Les lauréats, pour chacun des défis, se verront remettre un prix en présence de Monsieur le Président du Conseil Départemental, de Madame l'Inspectrice d'Académie ou de leur représentant, d'une personnalité scientifique et de la presse.

Article 7
Calendrier du concours

- ***Octobre 2015 :*** *lancement du concours dans les établissements.*
- ***4 décembre 2015 :*** *date limite de réception des dossiers de candidature par le comité d'organisation.*
- ***1er avril 2016 :*** *retour des dossiers de présentation des réalisations.*
- ***19 mai 2016 :*** *finale départementale.*
  Présentation des projets dans les locaux du Conseil Départemental de l'Yonne.

Concours "Ramène ta science"

Retour des dossiers de candidature au plus tard le 4 décembre 2015 et des dossiers de présentation au plus tard le 1er avril 2016 :
Atelier Canopé de l'Yonne - 28, rue Théodore de Bèze - BP 84 - 89011 Auxerre Cedex
Tél. : 03 86 52 57 14 - Fax. : 03 86 52 93 30 - Courriel : cddp89@ac-dijon.fr

Comité d'organisation :

- *Vincent Devaux, Professeur coordonnateur : vincent-philipp.devaux@ac-dijon.fr*
- *Bruno Hennoque, Conseiller pédagogique Sciences, DSDEN de l'Yonne : cms89@ac-dijon.fr*
- *Atelier Canopé de l'Yonne : cddp89@ac-dijon.fr*
- *Conseil Départemental de l'Yonne : Département de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur - Direction de la communication*

Annexes :

- *Annexe 1 : fiche descriptive des défis*
- *Annexe 2 : dossier de candidature*

Ce dossier est intégralement téléchargeable sur :

- *Atelier Canopé de l'Yonne : www.cndp.fr/crdp-dijon/cddp89/*
- *DSDEN de l'Yonne : www.ac-dijon.fr/dsden89/*
- *Conseil Départemental de l'Yonne : www.lyonne.com*